

Le 25 septembre 2014

L'honorable John Baird, C.P., député  
Ministre des Affaires étrangères  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Au nom du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, je tiens à vous remercier de la réponse du gouvernement du Canada à notre rapport intitulé *Jeter des ponts : Les liens entre le Canada et la Turquie et leur potentiel*.

La réponse confirme que le gouvernement reconnaît les avantages qui découlent d'un renforcement des relations entre le Canada et la Turquie, de même que le potentiel de nombre de nos recommandations pour atteindre cet objectif. Nous sommes d'avis, toutefois, que nos recommandations quatre, cinq et six méritent d'être examinées plus à fond.

***Recommandation 4 – Que le gouvernement du Canada entreprenne de conclure un accord sur la mobilité des jeunes avec le gouvernement de la République de Turquie, accord qui pourrait englober les jeunes professionnels et les stages coopératifs à l'étranger et fixerait des quotas raisonnables pour chaque catégorie.***

Le gouvernement prend bonne note de cette recommandation et souligne divers programmes qui sont déjà en place pour encourager la collaboration entre le Canada et la Turquie dans les domaines de la formation et des échanges professionnels.

Le comité est conscient de l'existence et de l'utilité de ces programmes. Toutefois, il demeure convaincu qu'un accord sur la mobilité des jeunes avec la République de Turquie

viendrait bonifier les initiatives existantes en accroissant la visibilité des échanges jeunesse et en donnant un certain caractère formel aux vœux mutuels de collaboration dans ce domaine.

***Recommandation 5 – Que le gouvernement du Canada élabore une stratégie de politique étrangère mettant en valeur l’image de marque du Canada et ses avantages, notamment dans les domaines de technologie et de l’éducation.***

Dans sa réponse, le gouvernement mentionne : « Il est alors apparu qu’une initiative nationale élargie, pour la promotion de l’image de marque, n’était pas l’outil le plus efficace aux fins du PAMM. Toutefois, il est évident que le PAMM améliore et coordonne la promotion de l’image de marque ainsi que la commercialisation du Canada à l’étranger, au niveau stratégique ». Il poursuit en citant plusieurs initiatives sectorielles qui sont en cours, notamment celle pour la commercialisation de l’éducation.

Le comité est conscient des avantages que présentent les initiatives sectorielles et il appuie les efforts visant à créer une synergie entre celles-ci; il demeure convaincu, toutefois, qu’une « image de marque Canada » élargie contribuerait à mettre en relief les avantages particuliers du Canada, notamment auprès des gens d’affaires étrangers. C’est une idée qui a été soumise au comité par des associations commerciales et des entreprises turques, ce qui témoigne des difficultés qu’elles éprouvent à promouvoir les partenariats avec leurs homologues canadiens qui sont encore peu connus en Turquie. Les entreprises canadiennes nous ont fait part de préoccupations semblables dans le cadre de la présente étude, et d’études antérieures, sur les économies émergentes.

Nous tenons aussi encore une fois à souligner l’importance de renforcer l’image de marque de la technologie canadienne. Les avantages potentiels sont tout particulièrement marqués dans le cas de la Turquie, qui possède un ambitieux programme de développement mais ne dispose pas de la technologie nécessaire dans des domaines où le Canada est un chef de file.

***Recommandation 6 – Que le gouvernement du Canada envisage de conclure des protocoles d’entente avec le gouvernement de la République de Turquie dans les domaines des sciences, de la technologie, des mines et de l’énergie.***

Dans sa réponse, le gouvernement mentionne : « comme les relations entre les organismes canadiens et turcs à vocation scientifique et technologique en sont encore à leurs premiers balbutiements, il est encore trop tôt pour conclure un accord en ce domaine. »

Le comité demeure d'avis qu'un protocole d'entente en science et technologie pourrait propulser la relation entre les organismes concernés de nos deux pays au niveau supérieur; si on attend que les liens se développent avant de conclure un protocole d'entente, on risque de rater les occasions qui découleraient d'une manifestation claire des intentions du Canada aux échelons supérieurs.

Par ces précisions, nous espérons mettre en lumière les possibilités que représente pour le Canada une consolidation de ses relations avec la Turquie et encourager la mise en place d'initiatives qui permettront au Canada de développer pleinement son potentiel à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

L'honorable A. Raynell Andreychuk, sénatrice  
Présidente du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international